

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité

Supplément au n° 360 | Septembre 2018

Édito

Défense des libertés locales

Servir le citoyen et agir pour la République



Une étude sur les « fractures françaises », publiée en juillet, indique que les maires arrivent en tête des personnes citées par les Français lorsqu'on les interroge sur la confiance qu'ils ont dans les « institutions » : 68 % des personnes interrogées font ainsi

« tout à fait confiance » ou « plutôt confiance » aux maires. Cette appréciation ne marque pas un soutien partisan aux maires mais une reconnaissance par nos concitoyens de la proximité et de la réactivité des élus locaux. Le lien de confiance qui les unit aux maires repose sur la capacité d'écoute des élus, qui prennent en considération les préoccupations des habitants et y apportent des réponses concrètes. « Servir le Citoyen et agir pour la République » sera d'ailleurs le thème du 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, en novembre prochain.

Or, plusieurs textes discutés cet été au Parlement vont à l'encontre de ce principe de libre administration communale et dépossèdent autoritairement le maire de ses compétences au profit de l'intercommunalité. Inexorablement, le gouvernement privilégie le « prêt-à-porter technocratique » au « sur-mesure territorial », gage d'efficacité.

En creux, l'État établit une présomption d'inefficacité à l'encontre des communes et privilégie systématiquement les structures les plus éloignées du citoyen sans laisser aux acteurs de terrain le soin d'apprécier le bon niveau d'action au regard des projets, des circonstances et des spécificités locales. L'État fait un procès en incompétence pour ne pas dire en responsabilité des maires, sans mesurer l'impact de ses réformes. Il est temps de rompre avec cette vision centralisatrice de l'action publique !

FRANÇOIS BAROIN



Très prochainement le 101^e Congrès de l'AMF

Servir le citoyen et agir pour la République, c'est le thème du 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se déroulera du 20 au 22 novembre 2018, à Paris Porte de Versailles. Il sera précédé par la Journée des élus d'Outre-mer, le 19 novembre, qui se tiendra cette année au Sénat.

Plusieurs grands débats sur des thèmes majeurs rythmeront les travaux du Congrès dont il est possible de consulter le détail sur le site www.amf.asso.fr.

Les quatre débats du Congrès se tiendront dans le grand auditorium :

- L'intercommunalité au service des communes
- Décentralisation, déclin ou audace ?
- Inégalités d'accès aux services essentiels de proximité : quels constats, quels leviers ?
- Finances locales : la libre administration étouffée ?

Une douzaine de forums et six points infos sont également proposés aux congressistes en salles 500, 300, 150 et Marianne :

- La place des femmes dans les exécutifs locaux et au cœur des politiques publiques sectorielles
- La gestion patrimoniale de l'eau et de l'assainissement
- Le maire et la sécurité du quotidien
- Plans locaux d'urbanisme : quelles marges de manœuvre ?
- Le numérique à l'épreuve des territoires : couverture pour tous et inclusion de tous
- De la petite enfance à l'école : vers plus de continuité éducative ?
- Communes nouvelles : 560 créations de communes nou-

velles et après ? • Animer une stratégie de développement économique dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale

- Comment s'adapter aux changements climatiques...

De nombreux temps forts

Quelques temps forts jaloneront cet événement où de nombreuses personnalités sont attendues.

Le 20 novembre se tiendront notamment l'Assemblée générale de l'AMF avec le discours d'ouverture de François Baroin, président, l'inauguration du Salon des maires et des collectivités locales et la réception des maires à l'Hôtel de ville de Paris par Anne Hidalgo, maire de Paris.

On pourra également assister à la présentation de l'Agence française anticorruption le 21 novembre, le 22 novembre, à la présentation, par l'équipe organisatrice, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et l'intervention d'Erik Orsenna, écrivain, membre de l'Académie française. La séance solennelle (jeudi 22 novembre à 15 heures 30) viendra clore cette 101^e édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

Le Président de la République a été invité à venir clôturer les débats, conformément au vœu qu'il avait formulé lors du 100^e Congrès de venir rendre compte chaque année de son action devant les maires.

Programme actualisé sur www.amf.asso.fr

RAPPORT SUR LE CONTINUUM DE SÉCURITÉ

Les compétences des maires doivent être respectées

Le rapport sur le continuum de sécurité remis au Premier ministre propose un principe de « sécurité globale » auquel l'AMF ne peut souscrire tel qu'il est présenté. Il consiste à confier à l'État seul, le soin de définir « les objectifs à atteindre ensemble et les modalités à mettre en œuvre pour y parvenir ».

Les communes apportent déjà volontairement leur soutien à de nombreux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance, en collaboration avec les forces nationales : le renforcement de cet effort pour la sécurité des Français doit respecter le principe de libre administration des communes qui place les polices municipales sous la seule autorité des maires. La création d'une police municipale, la détermination de sa doctrine d'emploi, le choix d'une dotation en armement et la gestion des effectifs doivent continuer de relever du choix des maires et des conseils municipaux.

Dans le cadre de la concertation annoncée par le Premier ministre, il conviendra de tracer avec précision les compétences, les missions et les modalités d'intervention de chaque force



de sécurité pour que le principe de « sécurité globale » ne soit pas un pêle-mêle sécuritaire qui ne distinguerait plus les sécurités nationale ou locale, publique ou privée. La clarification par l'État de ses compétences et de ses prérogatives est indispensable.

Au minimum, la notion de « bassin de vie » dans lequel s'inscrit désormais l'action déconcentrée de la police et la gendarmerie devra être explicitée et mise en cohérence avec le maillage territorial existant.

L'AMF refuse tout transfert automatique de la

police municipale à l'intercommunalité, et est notamment opposée au transfert de pouvoir de police générale du maire au président d'EPCI. L'AMF privilégie la mutualisation volontaire des effectifs et des matériels : elle défend la liberté des maires de s'organiser au sein de leur intercommunalité.

Pour l'AMF, la gouvernance locale de la sécurité doit être réellement partagée, dans une relation confiante et

respectueuse des compétences de chacun, entre les communes et l'État.

Par ailleurs, la formation initiale et continue des policiers municipaux doit continuer à relever du dispositif en charge de la formation des fonctionnaires territoriaux.

C'est dans cet état d'esprit de responsabilité à l'égard de la sécurité des Français que l'AMF participera à la concertation annoncée par le Premier ministre et que ses instances se prononceront sur l'intégralité des propositions du rapport. Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW25599

Rassemblement

Une grande réunion pour la défense des libertés locales sera organisée à Marseille le 26 septembre.

Rassemblement auquel participeront François Baroin, président de l'AMF, Dominique Bussereau, président de l'ADF et Hervé Morin, président de Régions de France et Gérard Larcher, président du Sénat. Dans un contexte de recentralisation inédite, les trois principales associations d'élus ont souhaité unir leurs voix pour dénoncer les faux-semblants de la concertation avec l'État et alerter l'opinion publique sur le risque d'aggravation des fractures territoriales du pays et la remise en cause des libertés locales.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. : BW25586

CNEN : 10^e anniversaire

À l'occasion des dix ans du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), l'AMF, l'ADF et Régions de France ont salué le travail réalisé par ses membres et son président Alain Lambert. Depuis la création du Conseil, près de 3 000 textes applicables aux collectivités locales lui ont été soumis qui, pour nombre d'entre eux, entraînent des coûts financiers pour ces dernières qu'elles doivent assumer. Si les travaux du CNEN ont permis une prise de conscience de l'ensemble des acteurs institutionnels concernant la problématique de l'inflation normative, il reste cependant d'importants efforts à conduire pour que cette prise de conscience se traduise en actes. Le développement d'une véritable culture de la sobriété normative doit notamment être engagé dans les administrations centrales.

Au-delà, afin d'intensifier la lutte contre l'accroissement des normes pesant sur les collectivités et leurs groupements, les associations, en lien étroit avec les orientations récemment formulées par le président du CNEN au Premier ministre, font des propositions, concrètes : instauration de « conférences normes », mise en place d'un « compteur du coût des normes », création au sein du gouvernement d'une mission permanente de simplification des normes, ou encore développement des évaluations ex-post.

Ces propositions doivent dorénavant être entendues par le gouvernement pour que le combat contre l'inflation normative à l'endroit des collectivités devienne réellement efficace. Retrouvez l'ensemble des propositions sur www.amf.asso.fr/Réf. BW25600

Eau et assainissement

Le Président de la République, devant le Congrès des maires en 2017, avait annoncé que le transfert obligatoire de compétence prévu par la Loi NOTRe (1) n'aurait pas lieu si une minorité de blocage s'exprimait en ce sens.

La proposition de loi dite Ferrand-Fesneau de décembre 2017, adoptée le 3 août dernier (2), ne permettra finalement qu'aux seules communes membres de communautés de communes, un report, jusqu'au 1^{er} janvier 2026, de ces transferts. L'exclusion des communautés d'agglomération du système dérogatoire a été maintenu par la majorité sans réelle justification.

Des assouplissements ont été accordés pour considérer la séciabilité opérationnelle des compétences assainissement collectif et non collectif. La loi prévoit aussi que dans les communautés de communes, la gestion et le stockage des eaux pluviales urbaines seront « détachés » de la compétence assainissement.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW25545

(1) Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (JO du 8 août 2015).

(2) Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Dotation de péréquation 2018

Pour de nombreuses communes, les montants attribués au titre des dotations de péréquation accusent une forte diminution en 2018. Ces variations sont essentiellement liées aux recompositions des territoires intercommunaux intervenues en 2017, qui ont pour effet en 2018 de modifier la valeur du potentiel financier des communes. Or ce critère, qui mesure le niveau de richesse des communes, joue un rôle déterminant dans le calcul des dotations de péréquation.

Pour environ 3 500 communes, la diminution des dotations de péréquation constatée en 2018 atteint ou dépasse 1 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. Pour aider les communes confrontées aux diminutions les plus fortes, l'AMF a demandé qu'un fonds spécial abondé par l'État soit mis en place afin d'étaler dans le temps les baisses de leurs dotations de péréquation.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW25559

Sport pour tous

David Lazarus, co-président du groupe de travail Sport de l'AMF, a été auditionné le 5 septembre dernier par le Sénat dans le cadre d'une mission confiée sur à la pratique du sport tout au long de la vie. Rappelant l'implication des collectivités dans le « sport pour tous », sur les équipements et sur la mise œuvre des pratiques et des aides octroyées, le maire de Chambly (60) a souligné la difficulté des élus locaux à faire face aux ambitions gouvernementales dans un contexte de désengagement financier du ministère des Sports.

Contrats aidés en baisse



Le Premier ministre, le 26 août dernier, a indiqué poursuivre la diminution des financements des contrats aidés, considérant qu'il s'agit d'une politique peu efficace pour le retour à l'emploi et préférant privilégier la formation professionnelle. Or, la formation professionnelle ne répond pas aux spécificités du public visé par les

contrats aidés. Suite à cette déclaration, l'AMF a rappelé le rôle d'amortisseur social et d'insertion joué par les contrats aidés et a souligné les conséquences en matière de services offerts à la population. La réduction de ces contrats a aussi eu de fortes répercussions sur le tissu associatif local. Le faible nombre de parcours emploi compétence (PEC – remplaçant les CUI-CAE) conclus depuis le début d'année (50 700 contrats, soit un peu plus du quart programmé) s'explique principalement par le faible taux de prise en charge (entre 30 et 60 % contre 75 % en moyenne pour les contrats aidés ancienne version) et la fongibilité de l'enveloppe prévue. En effet, dès la mise en place du dispositif, l'AMF avait souligné le taux de prise en charge insuffisant et la possibilité de réorientation possible par les préfets des financements PEC vers l'insertion par l'activité économique, deux caractéristiques de ce nouveau dispositif qui expliquent son insuccès depuis le début d'année.

Gouvernance du sport

Laura Flessel, ancienne ministre des Sports, a mené à la demande du Premier ministre une concertation avec le mouvement sportif français, les associations d'élus, les services de l'État et le monde des entreprises visant à co-construire des scénarii d'évolution pour une nouvelle gouvernance du sport. Du 30 janvier au 19 juillet 2018, l'AMF a activement participé à six séminaires thématiques et sept comités de pilotage. Dans ce cadre, les associations d'élus ont porté une contribution commune afin de rappeler leur opposition à un chef de filât et leur volonté de conserver une compétence partagée. Elles ont souligné l'importance des crédits de l'État comme leviers des actions qu'elles développent, notamment dans le cadre du sport pour tous, et la nécessité de conforter le rôle de la CERFRES. La remise d'un rapport proposant des scénarii d'évolution devrait servir de base à un projet de loi sur le sport en 2019. Voir www.amf.asso.fr/Réf.CW25565.

RECYCLAGE

LE DÉFI RECYLUM



La 6^e édition Défi Recylum reprend à partir de la rentrée et propose aux classes du CP à la 6^e une série de défis et d'actions pour sensibiliser les

élèves au recyclage des lampes. Grâce à un partenariat avec l'organisation non gouvernementale Électriciens sans frontières, ce projet pédagogique permet aux élèves de déclencher des missions d'électrifi-

cation d'écoles dans des pays défavorisés, tous les 1 500 défis validés. Ainsi, l'an passé, 2 850 classes ont participé, 7 400 défis ont été relevés et 16 écoles ont pu être électrifiées au Sénégal, à Haïti, au Bénin, au Togo et à Madagascar.

Depuis le 4 juin, les enseignants et animateurs périscolaires peuvent inscrire leur classe et participer aux défis pour l'année scolaire 2018-2019. Ils permettent aux enfants de lier recyclage, développement durable, respect de l'environnement, solidarité, entraide, et respect de l'autre dans un cadre à la fois ludique et concret.

CONTACT www.defirecyclum.org

CONCOURS

GRAND PRIX DES MAIRES



RMC organise pour la première année son Grand prix des maires. En partenariat avec l'AMF, ce nouveau prix national a pour objectif de mettre à l'honneur les élus qui réalisent des projets ambitieux et innovants afin d'améliorer la vie de leurs concitoyens. Le présentateur Éric Brunet animera chaque jour en direct ce concours, jusqu'à la cérémonie de remise des prix le 21 novembre prochain, en marge du Congrès des maires de France. Les maires et les citoyens peuvent présenter les initiatives de leur commune jusqu'au 5 octobre dans plusieurs catégories dont commune sociale, mobilité et aménagement, développement économique, énergie et environnement, ... Du 5 au 16 novembre, des maires seront reçus dans l'émission pour exposer leurs initiatives. Chaque lauréat se verra offrir une campagne sur RMC et BFMTV.

CONTACT www.rmgrandprixdesmaires.fr

ÉDUCATION

« AUTOUR DU BUS, JE DÉCONNECTE »

L'Association nationale pour les transports éducatifs et l'enseignement public (ANATEEP) lance sa 32^e campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté, consacrée à l'utilisation des distracteurs aux abords des



bus (respect du personnel, utilisation du mobile...), et dont le slogan est : « Autour du bus, je déconnecte ! ». Un kit de communication est disponible sur le site ainsi

que notamment un jeu gratuit téléchargeable sur tablette, mobile ou ordinateur.

CONTACT www.anateep.fr

ÉCOLES

SEMAINE DE L'ÉCRITURE

Du 1^{er} au 8 octobre 2018 se tiendra la 7^e édition de la semaine de l'écriture qui vise à aider les enfants des écoles à (re)prendre goût à



l'écriture cursive en écrivant une carte postale sur un thème défini (cette année : « le futur »). Les meilleures réalisations seront récompensées par un jury présidé par Patrice Laffont. Dès

la rentrée les enseignants sont invités à télécharger le kit de 30 cartes postales ainsi qu'un livret pédagogique qui accompagne les élèves toute l'année.

CONTACT www.semainedelecriture.fr

CITOYENNETÉ

FRATERNITÉ GÉNÉRALE



À la suite des attentats perpétrés à Paris et en Seine-Saint-Denis en novembre 2015, l'Association Fraternité générale a lancé un panel

d'actions artistiques et culturelles sur tout le territoire et propose notamment aux maires d'identifier tous les événements culturels, sportifs, associatifs, prévus dans leur commune du 11 au 14 octobre prochain, qui pourraient être associés à l'opération Fraternité Générale et les inscrire sur la plateforme du site. Ils pourront disposer d'éléments de communication : affiches, bandeaux, drapeaux, badges, etc. pour valoriser ces actions.

CONTACT www.fraternite-generale.fr

LANGUE FRANÇAISE

DIS-MOI DIX MOTS

De septembre à juin, l'opération « Dis-moi dix mots » valorise la langue française. La nouvelle édition est consacrée aux formes de l'écrit. Chacun est invité à se joindre à cette opération de sensibilisation et à donner libre cours à sa créativité. Cette année, la thématique se décline avec les dix mots choisis : arabesque, composer, croquis, cursif/-ive, gribouillis, logo-gramme, phylactère, rébus, signe, tracé. Au sein de cette opération, un concours pédagogique s'adresse aux établissements scolaires et invite les classes à présenter une production artistique en lien avec les dix mots proposés.

CONTACT www.dismoidixmots.culture.fr

Le prélèvement à la source sur les indemnités de fonction

Confirmé récemment, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) qui est une réforme du recouvrement de l'impôt s'appliquera janvier 2019.

Chaque mois, les communes et les EPCI devront donc transmettre la liste des élus indemnifiés aux services fiscaux afin qu'ils attribuent à chacun son taux fiscal, calculer le montant de l'impôt sur chacune des indemnités, en appliquant le taux fiscal personnel, et enfin prélever ce montant qui sera ensuite reversé à l'administration fiscale.

Le montant imposable mensuel des indemnités de fonction sera obtenu en ajoutant au montant brut la participation des collectivités et/ou de l'EPCI au régime de retraite par rente si l'écu est affilié à FONPEL ou CAREL, puis en déduisant 6,8 % de CSG, les cotisations IRCANTEC, les éventuelles cotisations de sécurité sociale et la fraction représentative de frais d'emploi. En effet, les élus locaux conservent le bénéfice de cet « abatement » fiscal qui s'élève à 658 euros par mois pour un mandat indemnifié et à 987 euros par mois en cas de pluralité de mandats indemnifiés.

Pour les élus locaux exerçant un seul mandat indemnifié, après calcul du montant imposable mensuel de leur indemnité de fonction selon les modalités définies ci-dessus, la collectivité appliquera, sur ce montant imposable, le taux de prélèvement de l'écu transmis par l'administration fiscale. Cette opération permettra

de déterminer le montant de l'impôt qui sera prélevé par la collectivité sur l'indemnité de fonction.

Concernant les élus locaux exerçant plusieurs mandats indemnifiés, le prélèvement à la source de l'IR impose de nouvelles règles.

En effet, avant janvier 2019, les élus locaux concernés devront informer les collectivités et/ou EPCI dans lesquels ils exercent un mandat indemnifié de tous les mandats indemnifiés qu'ils détiennent. Ils devront également indiquer le montant brut des indemnités de fonction perçues pour chaque mandat.

Le montant imposable mensuel de leurs indemnités de fonction sera alors calculé selon les modalités rappelées ci-dessus, avec néanmoins une spécificité sur la fraction représentative de frais d'emploi. En effet, la part de cette fraction à déduire par chaque collectivité sera déterminée au prorata du montant des indemnités versées par chacune d'entre elles.

Une fois le montant du revenu imposable obtenu, chaque collectivité appliquera, sur ce montant imposable, le taux de prélèvement de l'écu transmis par l'administration fiscale. Cette opération permettra de déterminer le montant de l'impôt qui sera prélevé par chaque collectivité sur l'indemnité de fonction.

L'AMF a publié une note détaillée sur le sujet avec des modèles de calculs.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW25569

Suppression des petites taxes

Réagissant à l'annonce du gouvernement de supprimer 25 taxes dites « petites taxes » d'ici 2020, plusieurs collectivités locales ont fait part à l'AMF de leur inquiétude concernant la disparition évoquée de la taxe communale sur les engins de remontée mécanique, de la redevance « activités nordiques » et de l'imposition forfaitaire sur les pylônes. Ces taxes représentent une part substantielle des ressources de plusieurs collectivités.

L'AMF a écrit au ministre de l'Action et des Comptes publics pour lui demander la communication de la liste de ces 25 taxes et confirmation de la préservation de ces ressources fiscales pour les collectivités concernées.

Voir www.amf.asso.fr

Solaire thermique

Souvent confondue avec l'énergie photovoltaïque, l'énergie thermique d'origine solaire a fait l'objet de mesures favorables au début de l'été dans le cadre du plan « Place au soleil » du secrétaire d'État Sébastien Lecornu.

En effet, le gisement en termes de production de chaleur est jugé très important et doit contribuer à atteindre les objectifs de la PPE en cours de révision. À la différence de l'énergie électrique d'origine solaire (i.e. photovoltaïque) il s'agit d'une technologie plus simple, avec notamment un impact environnemental moindre. Voir www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Lutte contre les dépôts sauvages

L'AMF a relayé une enquête de l'Ademe sur les pratiques en matière de lutte contre les dépôts sauvages. Le ministère de l'Écologie organise également une réflexion sur les sanctions, leur application et leur efficacité. Ces travaux permettront de proposer un plan d'action complet, comprenant des actions de prévention et des sanctions.

TAXE DE SÉJOUR DÉLIBÉRATIONS AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE

Les communes et EPCI qui souhaitent instaurer la taxe de séjour sur leur territoire pour 2019 doivent prendre leur délibération avant le 1^{er} octobre.

En effet, ils doivent se mettre en conformité avec la loi de finances rectificative pour 2017 qui a introduit plusieurs évolutions applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 : tarif proportionnel au prix des nuitées pour les hébergements non classés ou en attente de classement, refonte de certaines catégories d'hébergements et modifications des tarifs planchers et plafonds. Si les communes ou les EPCI ne fixent pas le taux de taxation qui sera applicable aux coûts par personne de la nuitée des meublés de tourisme et autres hébergements non classés, alors ils ne pourront pas collecter la taxe de séjour sur ces catégories d'hébergement.

Voir le Guide pratique « Taxe de séjour » de la DGCL et la DGE.

DÉMATÉRIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE

La dématérialisation complète pour toutes les étapes de passation des marchés au-dessus du seuil de 25 000 € HT entre en vigueur le 1^{er} octobre 2018.

Cela entraîne différentes conséquences pour les collectivités : obligation de se doter d'un profil acheteur, plus aucune offre papier acceptée, des échanges 100 % numériques tout au long de la procédure, généralisation de la signature électronique, obligation d'accepter le e-Dume (Document unique de marché européen) et publication des données essentielles des contrats.

La Direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie et des Finances a publié un guide « très pratique » pour accompagner les différents acteurs. Il est disponible à l'adresse suivante :

www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation-commande-publique

La vie du réseau

Déplacements des élus

Lors du Carrefour des élus de la Marne le 1^{er} septembre dernier, **Philippe Laurent**, secrétaire général de l'AMF intervenait pour faire un état des lieux de nombreux sujets d'actualité (les finances locales, le sens du mandat communal, la politique scolaire,...). Accueilli par Franck Leroy, président de l'AD de la Marne, il a saisi cette occasion pour appeler les maires à la vigilance et à la mobilisation en vue du congrès de novembre prochain.

Le lundi 10 septembre, **Agnès Le Brun**, vice-présidente de l'AMF, s'est déplacée dans les Pyrénées atlantiques à l'invitation du président de l'AD, Alain Sanz. Elle a rappelé combien les communes sont des institutions modernes capables de se réformer lorsque c'est nécessaire. L'après-midi, en tant que rapporteur de la commission Éducation de l'AMF, elle a animé un long échange avec les élus sur les questions « éducation » : le plan mercredi, les ATSEM, les écoles privées, l'enseignement bilingue, les AVS, etc.

L'AMF à vos côtés

Didier Ostré, directeur adjoint de l'AMF était présent le 14 septembre à l'assemblée générale de l'Association départementale du Bas-Rhin.

Juan Companie, chargé de mission Sécurité, interviendra le 25 septembre dans le Cher sur les pouvoirs et les moyens de police du maire.

Geneviève Cerf-Casau, responsable du département Administration et gestion communales, interviendra le 4 octobre dans le cadre des Carrefours des communes du Finistère à Brest lors de la conférence dont le thème est « maire : une mission d'intérêt général ou un métier comme un autre ? ».

Nicolas Mirica, conseiller technique au département Conseil juridique et Documentation interviendra le 15 octobre devant les maires et élus de l'Eure sur les bruits et les troubles de voisinage.

Une délégation coréenne à l'AMF

L'AMF a accueilli le 28 août dernier une délégation du Comité présidentiel pour l'autonomie locale et la décentralisation de la République de Corée qui a pour missions la préparation des réformes en faveur de la décentralisation et la distinction des compétences nationales et locales. La rencontre portait sur les grandes dates de transferts de compétences, l'accompagnement financier et administratif mis en place après le transfert ainsi que sur le rôle de l'AMF dans les réformes territoriales.

Formations de l'AMF

Le programme du second semestre a démarré le 17 septembre avec un stage de deux jours intitulé « Maîtriser sa parole et son image ».

La prochaine formation proposée par l'AMF portera sur « La gestion efficace des conflits ». Elle se déroulera à Paris le 8 octobre.

Puis suivront des formations sur la mise en place d'un PCS, le pilotage d'une cellule crise, la réalisation du bilan de fin de mandat ou encore la communication avec la presse locale.

L'offre et les conditions sont à découvrir sur le site de l'AMF.

Plus d'informations : formation@amf.asso.fr

Du nouveau sur la plateforme Mooc de Mairie 2000

Le dernier module du mooc « Maire employeur » sera accessible à partir de la fin du mois de septembre. Pendant l'été, deux modules ont été ouverts : « Rémunération » et « Prévention ».

Les participants à ce mooc recevront leur attestation de suivi en fin d'année. À venir en octobre, un mooc sur la mise en œuvre du RGPD par les collectivités, puis en fin d'année un mooc sur l'attractivité des centres bourgs et un autre sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Plus d'informations : www.mairie2000.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

2 octobre
Réunion des directeurs d'associations départementales de maires

3 octobre
• Commission Intercommunalité et Territoires

• Commission Affaires sociales

4 octobre
Commission Santé

16 octobre
Commission Éducation

23 octobre
Commission Fonction publique territoriale et ressources humaines

24 octobre
Commission Politique de la ville

25 octobre
Comité directeur de l'AMF

19 novembre
Journée des élus d'Outre-mer au Sénat

20 au 22 novembre
101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

AGENDA DES AD

27 septembre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Rhône
• Carrefour des collectivités de l'Association départementale des maires des Landes

28 septembre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Var
• Congrès des maires des Hautes-Alpes
• Congrès des maires de Seine-et-Marne

29 septembre
Congrès de l'Association des maires d'Eure-et-Loir

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 360 DE SEPTEMBRE 2018



Rentrée scolaire : premier test pour le Plan mercredi
Vie locale : organiser un débat d'orientation budgétaire
Pratique : prévenir le risque de cybermalveillance
Juridique : le délit de prise illégale d'intérêt

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 360 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, © Roland Bourguet p. 1 ; © Virgilio de Almeida - Fotolia, p. 2 ; © Pictures news - Fotolia, p. 3.

amf.asso.fr

300 000 internautes

visitent chaque mois ce site de référence



L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
19 000 abonnés